

Canada  
Province de Québec  
**Municipalité de St-Jacques-de-Leeds**

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 311**

### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT 294 SUR LES BRANCHEMENTS À L'AQUEDUC ET À L'ÉGOUT**

**ATTENDU QU'il** y a lieu de modifier le règlement numéro 294 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout dans le secteur du village;

**ATTENDU QU'un** avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du Conseil du 4 avril 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement portant le numéro 311 modifiant le règlement numéro 294 concernant les branchements à l'aqueduc et à l'égout soit et est adopté pour statuer et décréter ce qui suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1**

**L'article 27 intitulé REGARD D'ÉGOUT du règlement 294 devient ce qui suit :**

Pour tout branchement à l'égout de 30 mètres et plus de longueur ou de 250 millimètres et plus de diamètre, le propriétaire doit installer un regard d'égout du même diamètre que le tuyau d'égout domestique à la ligne de propriété de son terrain.

Il doit aussi installer un tel regard à tous les 100 mètres de longueur additionnelle.

Un branchement à l'égout doit être pourvu d'un regard d'égout à tout changement horizontal ou vertical de direction de 30 degrés et plus et à tout raccordement avec un autre branchement à l'égout.

#### **ARTICLE 2    Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Philippe Chabot  
Maire

Nathalie Laflamme, g.m.a.  
Directrice générale /secrétaire-trésorière

Avis de motion :                    2 avril 2013  
Adopté le :                            3 juin 2013  
Avis public :                           9 juillet 2013

## ANNEXE II

# DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UN BRANCHEMENT À L'AQUEDUC ET/OU À L'ÉGOUT

### Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

1. Numéro civique ou numéro de lot \_\_\_\_\_

2. Nom du propriétaire \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

3. Nombre de chambres à coucher \_\_\_\_\_

4. Entrepreneurs (s'il y a lieu)

- en excavation \_\_\_\_\_

- en plomberie \_\_\_\_\_

5. Branchement à l'aqueduc

Longueur : \_\_\_\_\_ diamètre : \_\_\_\_\_ matériau : \_\_\_\_\_

6. Types de branchements à l'égout

#### **Domestique**

a) Nature des eaux déversées

- eaux d'usage domestique courant

- autres  (préciser) : \_\_\_\_\_

b) Caractéristiques du branchement

Longueur : \_\_\_\_\_ diamètre : \_\_\_\_\_ matériau : \_\_\_\_\_

Manchon de raccordement : \_\_\_\_\_

#### **Pluvial**

a) Nature des eaux déversées :

- eaux du drain souterrain de fondation

- autres  (préciser) : \_\_\_\_\_

b) Caractéristiques du branchement

Longueur : \_\_\_\_\_ diamètre : \_\_\_\_\_ matériau : \_\_\_\_\_

7. Mode d'évacuation :

- par gravité

- par puits de pompage

Indiquer la nature des eaux et l'endroit où elles sont pompées :

- dans le branchement à l'égout
- ailleurs  (préciser) \_\_\_\_\_

8. Profondeur par rapport au niveau de la rue : \*

- du plancher le plus bas du bâtiment : \_\_\_\_\_
- du drain sous le bâtiment : \_\_\_\_\_
- du branchement à l'égout domestique : \_\_\_\_\_
- du branchement à l'égout pluvial \* : \_\_\_\_\_

\*Cette information doit être obtenue de la municipalité.

9. Joindre à la présente demande un plan à l'échelle en section et en plongée montrant les bâtiments, les branchements à l'aqueduc et/ou à l'égout, le stationnement drainé ainsi que tout autre détail pertinent. \*

10. Pour un édifice public ou un établissement industriel ou commercial, fournir un plan à l'échelle du système de plomberie, une estimation des débits et une évaluation des caractéristiques des eaux usées (si ces eaux sont différentes des eaux usées domestiques usuelles).

Signé en ce \_\_\_\_\_ e jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Propriétaire

**\* Voir plan pour construction de SNC-Lavalin daté du 1<sup>er</sup> mai 2012. Projet 502 777.**

## ANNEXE III

### CERTIFICAT D'AUTORISATION D'UN BRANCHEMENT À L'AQUEDUC ET/OU À L'ÉGOUT

#### Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

Nom du propriétaire \_\_\_\_\_

Adresse (ou numéro de lot) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Suite à l'étude de votre demande en date du \_\_\_\_\_

pour installer votre branchement à l'aqueduc et/ou à l'égout pour le lot  
N° \_\_\_\_\_ nous vous autorisons à procéder à cette  
installation.

Ces travaux devront être réalisés conformément aux exigences du  
règlement municipal N° 294 **et ce avant le 1<sup>er</sup> novembre 2013 À MOINS  
D'AVIS DE CHANGEMENT DE LA PART DE LA MUNICIPALITÉ.**

Avant de remblayer le branchement à l'aqueduc et/ou à l'égout, le  
propriétaire devra en aviser la municipalité et les travaux devront être  
approuvés par l'officier municipal.

Certificat d'autorisation émis à \_\_\_\_\_

En ce \_\_\_\_\_ e jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
(Signature de l'officier municipal)

## ANNEXE IV

### ATTESTATION DE CONFORMITÉ

**Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds**

#### ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Nom du propriétaire \_\_\_\_\_

Adresse (ou numéro de lot) \_\_\_\_\_

Le soussigné, officier municipal de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds atteste par la présente avoir procédé à la vérification du branchement à l'aqueduc et/ou à l'égout sur la propriété ci-haut mentionnée, et déclare l'avoir trouvé conforme au règlement N° 294.

**Conforme**

Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

**Commentaires :**

Dès que les correctifs seront apportés par le propriétaire et que le tout sera conforme, une attestation de conformité sera de nouveau émise.

Donné à Saint-Jacques-de-Leeds.

En ce \_\_\_\_\_ e jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Officier municipal